



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 JUILLET 2020

L'an 2020, le 29 juillet à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 23/07/2020.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, SOULAS Raymond, BONDU Florent, JOLY Alexis, GESLIN Gisèle, BOUCAULT Patricia, ALONSO Marie, ROUSSEL Céline, VALAIS Cédric, NOURY Daniel, YOU Mickael.

Absents excusés : Mme MONNET Thérèse donne pouvoir à M. NOURY Daniel

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BOUCAULT Patricia

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est accepté à l'unanimité.

### 2020-48 – FINANCE : EXAMEN DES DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité plusieurs devis pour l'achat d'un tracteur, d'un chargeur, d'une tondeuse ventrale et d'une remorque.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

	Tracteur	Tondeuse	Chargeur	Remorque	Total TTC
Proposition 1 – Espace Emeraude Châteaubriant	24 462€	3 792€	10 284€	4 848€	<b>43 386€</b>
Proposition 2 – Espace Emeraude Vitré	30866.40€		8590.80€	2 158,80€	<b>41 616€</b>
Proposition 3 – Mosset Motoculture	33 990€		9 350€	3 790€	<b>47 130€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter le devis de Espace Emeraude – Vitré pour un montant total de 33 292.80€HT soit 41 616€TTC.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

## **2020-49 – FINANCE : DÉCISION MODIFICATIVE 1**

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas été prévu au budget primitif 2020, les frais d'actes notariés liés à la parcelle que la commune a acheté à M.CHANTEBEL. En conséquence, il indique qu'il faut réaliser une décision modificative.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits régulièrement ouverts au budget 2020 pour les dépenses obligatoires sont insuffisants et qu'aux termes de l'article 986 de l'instruction générale du 20 juin 1859, aucune dépense ne peut être payée par le receveur municipal si elle n'est pas ordonnée sur un crédit régulièrement ouvert.

Monsieur le Maire propose en conséquence au conseil municipal le virement de crédits ci-après :

- Dépense – Compte 2118 : + 144€
- Dépense – Opération 21 – Compte 2313 : - 144€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ accepte le virement de crédits ci-dessus.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

## **2020-50 – CDG35 : CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe). La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ d'autoriser le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

## **2020-51 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEMNON : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon.

Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ d'adopter le rapport d'activités 2019 présenté ci-dessus.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

## **2020-52– DIVERS**

- ❖ Désignation commission CCPRF
- ❖ Délégué sécurité routière : Monsieur le Maire est désigné délégué référent à la sécurité routière.
- ❖ Réflexion sur le point bibliothèque : présentation d'un projet d'aménagement.
- ❖ Maison Desmottes
- ❖ Distribution bulletins
- ❖ Borne amovible pour la salle Pierre et Marie Curie : présentation de la borne. Acceptée à l'unanimité.
- ❖ Devis de l'entreprise MOREL n°6735 d'un montant de 898.50€HT refusé à l'unanimité.

Prochaine séance du conseil municipal le 8 septembre 2020.

**Heure de début** : 20h15

**Heure de fin** : 22h30